

Art-1 :

Lors de la première phase la répartition des équipes entre les deux poules se fait après avis des conseillers techniques et des membres de la commission départementale des compétitions. L'objectif est d'avoir deux poules avec une répartition équitable des niveaux de jeu.

Art-2 : Licences JH

Licences JH autorisées : idem au règlement RM3

Art-3 : Officiels

Une caisse de péréquation est mise en place pour les défraiements des arbitres.

Art-4 : Directives techniques

Pas de directive technique.
Pas de charte de l'entraîneur.

Art-5 : Première Phase

La première phase s'arrête le 13 décembre 2025.
2 poule de 6 équipes, rencontres aller/retour.
A l'issue de cette phase, un classement est établi.

- Les trois premiers groupements sportifs de chaque poule accèdent en seconde phase à la poule haute.
- Les trois derniers groupements sportifs de chaque poule composent la poule basse en seconde phase.

Art-6 : Règle de participation à la 2^e Phase

Si un joueur a participé au minimum à 4 rencontres de championnat régional ou national (quelle que soit la catégorie), il doit avoir participé au minimum à 4 rencontres de la 1^{ère} phase de ce championnat pour pouvoir y participer en seconde phase.

Le non-respect de cette règle entraîne la perte par pénalité de la rencontre pour l'équipe fautive (pas de pénalité financière).

Art-7 : Seconde Phase

La seconde phase s'arrête le 4 avril 2026.
2 poules de 6 équipes, rencontres aller/retour.
A l'issue de cette phase, un classement est établi.

L'équipe classée première de la poule A accède au championnat régional.

L'équipe du club de La Cantalienne peut accéder au championnat régional NAQ.

Art-8 : Titre

Le premier de la 2ème phase est déclaré champion Pré régionale masculine.
Une équipe entente (EN) peut être championne mais ne pourra pas conserver cette structure sportive en championnat régional.

Art-9 : Modification du règlement particulier

En cas de plusieurs forfaits généraux, la Commission sportive se réserve le droit de modifier l'organisation de la 2ème phase.